

Le 11 novembre 2016

Monsieur Michel Germain
Président de la commission
Projet de construction d'un duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Complément d'information n°10
Thème : Installation d'un quai flottant (barge)

Complément d'information : « Avez-vous évalué une installation avec un quai flottant (barge) – réf. : Étude d'impact environnemental, page 47.

i) Comment se comporte un duc d'Albe avec les charges latérales versus une barge?

C'est la fonction principale du duc-d'Albe de retenir latéralement le navire et de le stabiliser en cas de fort vent ou de mauvaises conditions de mer à quai (amarrage sécuritaire pour les employés et pour l'équipement).

ii) Est-ce qu'il y a des endroits où des barges ont été utilisées?

Oui. Cependant, la Société des traversiers du Québec (STQ) considère que cette solution n'est pas optimale pour nos traversiers.

iii) Coûts d'une barge par rapport au duc d'Albe?

Vu la hauteur et la fonctionnalité du duc-d'Albe, la barge devrait être encreée au fond marin (pour la retenue latérale efficace) et devrait être construite sur mesure afin d'avoir la hauteur nécessaire pour que le bandeau (point de contact du navire sur le quai) accoste contre la barge.

...2

Considérant ici que la barge est sur un système de pieux (point d'ancrage) qui permet à la barge de suivre les fluctuations des marées, avec des marées pouvant aller jusqu'à 5,5 mètres (18 pieds), nous pensons qu'une telle barge serait plus dispendieuse, moins sécuritaire et une solution moins respectueuse de l'environnement qu'un duc-d'Albe.

Veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

La directrice de la sécurité et de l'environnement,



Isabelle Beaudoin, B.A., SEAC